



PROCESS  
**RENO D'AMPLEUR**

2024

# CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

## TYPE DE MAISON

**1** Maison de plus de 15 ans  
si Gaz / Bois / Elec / Fuel

**2** Si Fuel : possibilité de prendre maisons  
de moins de 15 ans avec **enlèvement cuve**  
+ suppression chaudière **OBLIGATOIRE**

**3** Propriétaire occupant ou Bailleur  
**PAS DE SCI**

**4** Conditions de ressources  
Bleu et Jaune (TMO et MO) \* Violet sous conditions

## PARTIE ADMINISTRATIVE

Création compte



[monprojet.anah.gov.fr](https://monprojet.anah.gov.fr)  
Une aide en ligne qui change tout !

### Pièces Justificatives à fournir :

- CNL pour tous les propriétaires
- Dernière Taxe foncière
- Dernier avis d'impôts (des propriétaires)
- Acte notarié ou propriété (Si 1er année en tant que propriétaire)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Factures Énergétique (Electricité / Gaz / Fuel / Bois ( sur 1 année))
- Livret de Famille (toutes les pages)

\* Si indivision : Documents officielle  
à récupérer sur le site de l'ANAH

# 3

## ▪ 2 gestes d'isolations **OBLIGATOIRE**

- Combles / Rampants
- Plancher bas
- Murs Intérieurs
- Murs Extérieurs (en fonction du nombre de saut de classe)

25%  
minimum

- Chauffage
- Eau chaude sanitaire
- Relève de chaudière uniquement si gaz  
(En cas particulier)

# 4

## **PHOTOVOLTAIQUE** sous conditions

### UNIQUEMENT EN AUTOCONSO

- PV non cumulable avec la prime ENEDIS
- Exemple : Maison de 120 m<sup>2</sup>  
Bleu 3 sauts de classe  
(PAC / Ballon / ISO / Planchers bas) + PV

# 5

## **ENGAGEMENT**

Signature du contrat avec le MAR'  
acompte de 1 000 € pour verrouiller le dossier  
et remboursement au solde du dossier

## Evolution du calcul de la prime - Parcours accompagné

La prime est revalorisée en % par saut de classe

Principe clés :

- Condition d'éligibilité : 2 saut de classe minimum
- Prime calculée en % selon le nombre de sauts de classe effectués et le niveau de revenu du ménage

Exemple :

Un demandeur au revenus intermédiaire passe d'une note de DPE G à E (correspondant à 2 sauts de classe). La prime est évaluée à 45% du montant de ses travaux avec un plafond de 40 000€

	Plafonds des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
2 sauts de classe	40 000 € <sup>(HT)</sup>	80% <sup>(HT)</sup>	60% <sup>(HT)</sup>	45% <sup>(HT)</sup>	30% <sup>(HT)</sup>
3 sauts de classe	55 000 € <sup>(HT)</sup>			50% <sup>(HT)</sup>	35% <sup>(HT)</sup>
4 sauts de classe ou +	70 000 € <sup>(HT)</sup>				
Bonification sortie de passoire		+ 10% <sup>(HT)</sup>			

Une bonification est mise en place pour les passoires thermiques, à condition que l'étiquette D est atteinte à minima

La prestation du MAR est inclus dans le financement

Taux de remboursement / Prise en charge

	Plafonds des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
Rénovation énegetique	2 000 € <sup>(HT)</sup>	100% <sup>(HT)</sup>	80% <sup>(HT)</sup>	40% <sup>(HT)</sup>	20% <sup>(HT)</sup>

## MPR' Rénovation Globale.

Nouveaux Montant au 01 Janvier 2024

Calcul du montant de l'aide en % du coût des travaux, selon revenus du ménage, audit et saut de classes.

Aides pouvant couvrir au maximum 90% du montant total des travaux et dans la limite de 70 000 € HT coût des travaux

			Revenus des ménages			
Saut de classes	Plafond coût travaux HT	DPE	Très modestes	Modestes	Intermédiaires	Hauts Revenus
Saut de 2 classes	40 000 € HT	Passoires (G et +)	<b>90%</b> (36 000 € max)	<b>70%</b> (28 000 € max)	<b>55%</b> (22 000 € max)	<b>40%</b> (16 000 € max)
		Hors Passoires	<b>80%</b> (32 000 € max)	<b>60%</b> (24 000 € max)	<b>45%</b> (18 000 € max)	<b>30%</b> (12 000 € max)
Saut de 3 classes	55 000 € HT	Passoires (G et F)	<b>90%</b> (49 500 € max)	<b>70%</b> (38 500 € max)	<b>60%</b> (33 000 € max)	<b>45%</b> (24 750 € max)
		Hors Passoires	<b>80%</b> (44 000 € max)	<b>60%</b> (33 000 € max)	<b>50%</b> (27 500 € max)	<b>35%</b> (19 250 € max)
Saut de 4 classes	70 000 € HT	Passoires (G et F)	<b>90%</b> (63 000 € max)	<b>70%</b> (49 000 € max)	<b>60%</b> (42 000 € max)	<b>45%</b> (31 500 € max)
		Hors Passoires	<b>80%</b> (56 000 € max)	<b>60%</b> (42 000 € max)	<b>50%</b> (35 000 € max)	<b>35%</b> (21 000 € max)

# Les missions de Mon Accompagnateur Rénov' au fil du parcours du ménage à compter du 01 janvier 2024



## Contrat entre le ménage et le MAR'



## 1<sup>ère</sup> visite sur site

- Réalisation de l'audit énergétique
- Élaboration des projets de travaux et plan de financement
- Évaluation de la dégradation, insalubrité du logement, et de l'autonomie du ménage
- Réorientation possible vers les autorités compétentes et accompagnement social renforcé au besoin



## Suivi de la réalisation des travaux



## 2<sup>ème</sup> visite sur site

- Cohérence des travaux
- Explication sur l'analyse de la consommation
- entretien su les éco-gestes



## Contrôle des travaux - COFRAC

## TECHNIQUE

- ✔ Visite et état des lieux du logement
- ✔ Aide à la définition du projet de travaux (les scénarios possibles pour le ménage et leur impact énergétique)
- ✔ Conseil pour la sélection des entreprises, assistance, à l'analyse des devis, explications sur la nature et la qualité d'un produit
- ✔ Aide au suivi du chantier de travaux
- ✔ Conseil pour la réception des travaux, des garanties

Après les travaux : informations sur les bonnes pratiques, pour le logement

## FINANCIER

- ✔ Conseil et élaboration d'un plan de financement : aides mobilisables, reste à charge et aides complémentaires

## SOCIAL

- ✔ Accompagnement spécifique des ménages en situation de précarité énergétique



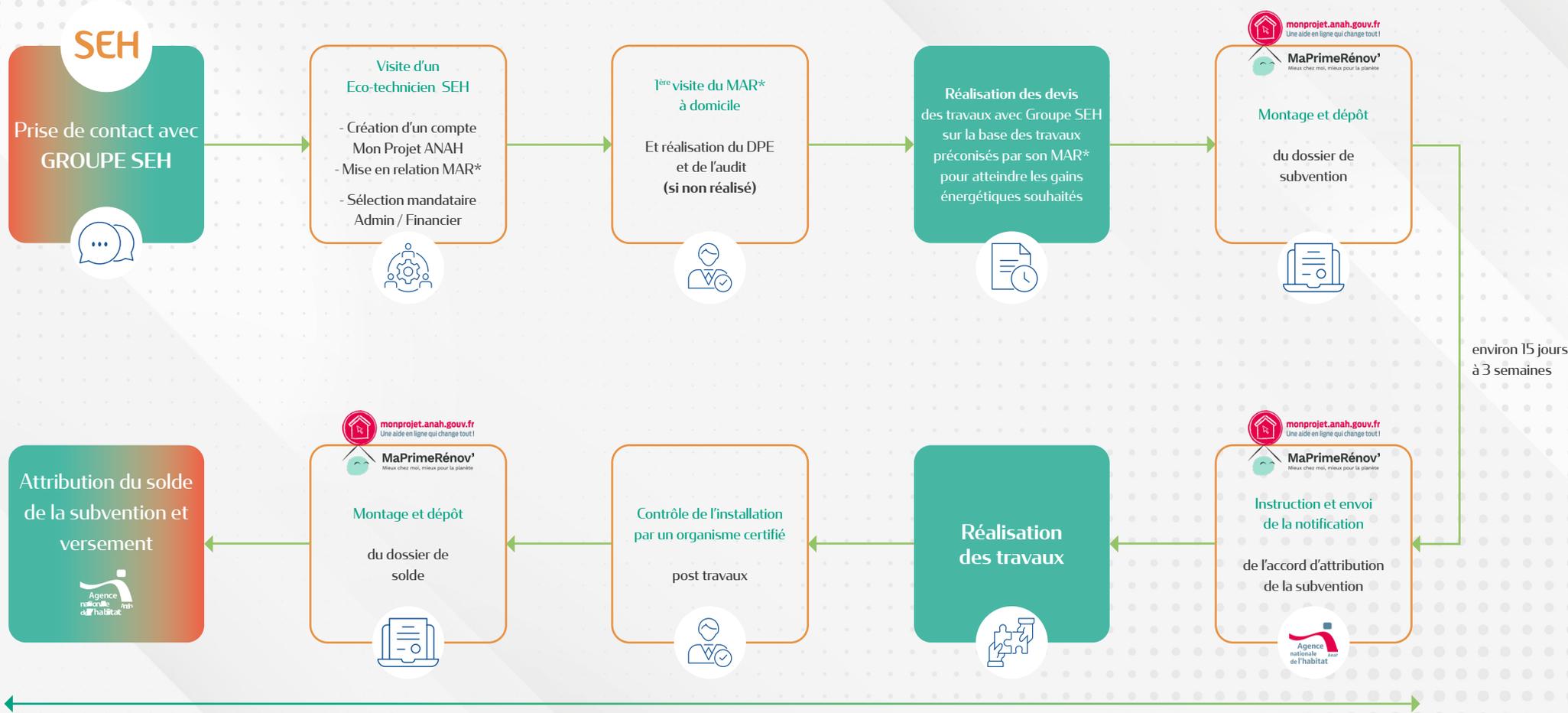
## ADMINISTRATIF

- ✔ Appui aux démarches et assistance au montage des dossiers d'aide, notamment pour répondre aux problématiques d'inclusion numérique

Possibilité de devenir mandataire si nécessaire

Renseignement sur les procédures d'urbanisme

# PARCOURS DEMANDEUR - PARCOURS ACCOMPAGNÉ



Durée total des démarches environ 1 mois / 45Jrs

\*MPR : Ma prime rénov  
\*MAR : Mon Accompagnateur Rénov'

# Parcours demandeur [Monprojet.anah.gov.fr](https://monprojet.anah.gov.fr)



1. Renseignement

2. Parcours d'éligibilité

3. Création de compte

4. Demande de subvention

5. Demande de solde



1 Je définis le type de propriétaire



2 Je m'informe et débute ma démarche



3 J'accepte les CGU



4 Je vérifie mon identité



5 Je vérifie les revenus de mon ménage



6 Je vérifie l'occupation du ménage



7 Je vérifie l'éligibilité des revenus et engagements



8 Je crée mon compte seul ou avec un mandataire



9 Je donne les caractéristiques de mon logement



10 Je caractérise mon projet



11 Je sélectionne les travaux que je souhaite effectuer



13 Je précise les aides que j'ai reçues



14 Je renseigne mon MAR

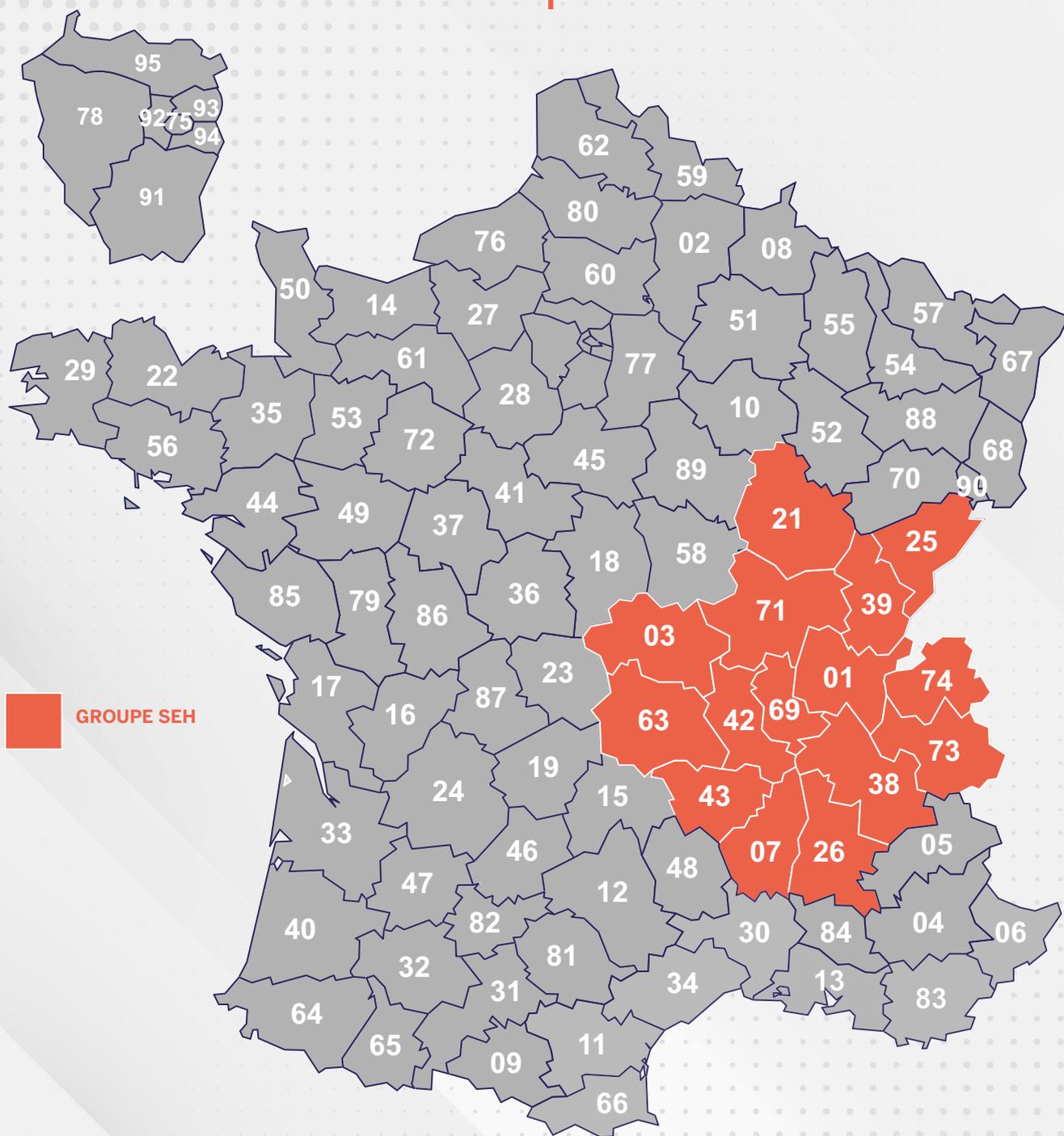
## PLAFONDS DE RESSOURCES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	23 541 €	28 657 €	40 018 €	supérieur à 40 018 €
2	34 551 €	42 058 €	58 827 €	supérieur à 58 827 €
3	41 493 €	50 513 €	70 382 €	supérieur à 70 382 €
4	48 447 €	58 981 €	82 839 €	supérieur à 82 839 €
5	55 427 €	67 473 €	94 844 €	supérieur à 94 844 €
par personne supplémentaire	+ 6 970 €	+ 8 486 €	+ 12 006 €	+ 12 006 €

## PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

## Zone Intervention Groupe SEH



Possibilité de déplacement sur tout le territoire français si  
plusieurs dossiers dans le même secteur

# Les avantages d'une **RÉNOVATION GLOBALE**

1

## RÉDUCTION IMMÉDIATE DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES

dès la rénovation terminée, vous contracterez une baisse significative de vos factures d'énergie grâce à une meilleure efficacité énergétique.

2

## CONFORT AMÉLIORÉ

Votre maison sera plus confortable avec une température constante et un meilleur contrôle de la chaleur, ce qui se traduira par un bien-être immédiat pour vous et votre famille.

3

## VALORISATION DE LA PROPRIÉTÉ

La rénovation globale augmente la valeur de votre maison, ce qui peut être un avantage si vous envisagez de vendre ou de louer votre propriété.

4

## ÉCONOMIES DURABLE

les économies d'énergies générées par une rénovation globale se poursuivront pendant des années, ce qui permettra de réaliser des économies considérables à long terme.

5

## MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Réduire votre consommation d'énergie et vos émissions de carbone, préservation de l'environnement, créant un avenir plus vert pour les générations futures.



Solution  
Environnement  
Habitat





## Contacts

**M. BENHADDAD Shadir**

tél : +33 6 59 76 34 73

mail : [direction@groupeseh.com](mailto:direction@groupeseh.com)

site web : [www.groupeseh.com](http://www.groupeseh.com)

---

**Tel : 04 37 85 07 80 (gratuit)**

mail : [contact@groupeseh.com](mailto:contact@groupeseh.com)

j'éco-rénove, j'économise